

**OBJET** : **Approbation du règlement intérieur du Centre Educatif et Culturel (partie Ville).**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser les conditions d'occupation et d'utilisation des locaux du CEC dans sa partie nord, dite partie Ville, intégralement gérée par cette dernière,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Sports/Loisirs/Jeunesse, Culture et Vie Associative,

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement du Centre Educatif et Culturel dans sa partie nord, dite partie Ville, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire



*[Signature]*  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,

*[Signature]*

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98